



Transfert de jours CET sur PEE et PERCO : l'arnaque !



La DRH brille une fois de plus par sa communication inexistante ... mais pas que ... car on ne nous avait pas tout dit !

En effet, lors de la négociation de l'avenant à l'accord CET instaurant la possibilité de transférer jusqu'à 10 jours CET sur le PEE/PERCO, il nous avait été fourni des documents techniques illustrés d'exemples concrets notamment pour le calcul du montant en net de la journée « monétisée ».

C'est donc avec stupeur que des centaines de salarié-e-s ont découvert fin juillet un salaire bien amputé (entre 200€ et 800€, voire plus selon le nombre de jours transférés et le support choisi), au titre de cotisations sociales incompréhensibles sur une rémunération non perçue et cela sans préavis aucun ni la moindre information RH préalable sur ces prélèvements aussi conséquents qu'inattendus.

Des explications incomplètes et incompréhensibles ont été apportées aux salariés qui ont interrogé le service paie. L'UNSA a également immédiatement réagi en interpellant le DRH et force est de constater une fois de plus la lenteur à réagir et fournir des explications détaillées et précises que la période estivale n'explique pas entièrement ! Les instructions ont pourtant bien été données pour un tel prélèvement sur la paie de juillet... (Et pas celle du mois d'août qui aurait peut-être été plus propice avec le versement de l'acompte du 13ème mois).

Nous avons déploré que le montant net de ces jours transférés sur le PEE et/ou le PERCO soit investi chez Fongépar « au plus tard au 3ème trimestre 2017 », sans date précise.

Mauvaise surprise, une de plus ! Rappelons que cet avenant n'a pas été signé par l'UNSA car nous l'avions jugé désavantageux en termes de droit pour les personnels. Non seulement les dispositions de l'accord CET étaient considérablement diminuées avec l'introduction d'un plafond, mais encore ignorions-nous à l'époque l'importance des charges sociales (cotisations retraites, chômage, santé-prévoyance, etc...) qui s'appliquaient, soigneusement occultées par la DRH alors que le service paie de la même DRH ne l'ignorait manifestement pas !

L'UNSA a demandé au DRH dès fin juillet non seulement des explications mais aussi que l'information précise et détaillée sur les modalités de transfert PEE-PERCO soit actualisée et publiée sur CDMedia.

Quant aux signataires de l'avenant (CFDT et CGC), on peut s'interroger sur leur légèreté en matière de suivi !